



Bruxelles, le 04.06.2019

La CSC crée un service pour les travailleurs autonomes : United Freelancers

La CSC a pour ambition d'associer et de représenter tous les travailleurs, y compris les personnes qui travaillent sous statut d'indépendant (qu'elles y soient contraintes ou non). La différence entre un travailleur salarié et un travailleur autonome est souvent artificielle. Le gouvernement complique encore la situation en créant toutes sortes de statuts hors du droit du travail (activité complémentaire non imposée, flexi-jobs, économie collaborative).

En créant les United Freelancers, la CSC veut offrir aux travailleurs autonomes et aux indépendants sans personnel des services similaires à ceux qu'elle offre aux travailleurs salariés, en fonction de leurs besoins. Tout le monde a en effet droit à de bonnes conditions de travail (bien-être, santé, sécurité), une rémunération décente et un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. La CSC constate néanmoins que dans la relation avec les donneurs d'ordres, cet équilibre est souvent précaire, surtout lorsque la discussion porte sur les heures de travail ou des indemnités.

Il est également crucial d'améliorer les conditions de travail des travailleurs autonomes pour éviter tout dumping social.

United Freelancers s'adresse :

- indépendants sans personnel, en personne physique ou en société, qui travaillent pour un nombre limité de donneurs d'ordres
- aux indépendants à titre complémentaire ;
- aux travailleurs occasionnels (loi De Croo/ loi sur le travail occasionnel)

Les experts de United Freelancers accompagnent les travailleurs autonomes dans leurs démarches administratives, leur expliquent leurs droits et leurs obligations, vérifient les projets de contrat, fournissent des contrats-types, ... United Freelancers offrira également une assistance juridique.

United Freelancer intervient pour ses affiliés auprès du donneur d'ordre en cas de problème et, lorsque c'est pertinent, négocie collectivement, tant au niveau du client/employeur, que du secteur ou du niveau interprofessionnel.

Plus d'info : www.unitedfreelancers.be